

**CIRCULAIRE N°51 / 2023 – 8 septembre 2023**

**OBJET : TIMBRES D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION**

**DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FEDERAUX**

Chers et chères collègues,

La Fédération va envoyer des timbres d'adhésion aux Unions qui le souhaitent.

**Chaque Union devra demander des timbres pour les recevoir.**

Sera envoyé un nombre de timbres **2024**, égal au nombre des cotisations 2023 reçues à ce jour.

Le 3<sup>ème</sup> versement des adhésions sera à envoyer avant le 31 octobre 2023, en remplissant la liste des adhérents sur « l'espace privé » attribué par la Fédération (avec un lien et un mot de passe transmis au Président de l'Union).

Après le 3<sup>ème</sup> versement, vous pourrez demander le complément de timbres.

Pour l'envoi du « Délégué » de décembre 2023, seule cette liste sera prise en considération. Vous devez donc remplir votre liste d'adhérents de l'Union.

Amitiés laïques et fédérales.